

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 avril à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 28 mars, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Farida REBOUH à Jocelyn BUREAU, Myriam GANDOLPHE à Jocelyn GENDEK, Joao DE OLIVEIRA à Laurent FOUILLOUX, Mohamed HARIZ à Léa MARIÉ, Newroz CALHAN à Eric COUVEZ, Jean-François TALLIO à Christine NOBLET

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Virginie GRENIER

DÉLIBÉRATION : 2023-049

OBJET : BILAN DE CLÔTURE DE L'OPERATION « ALLENDE » – QUITUS

DÉLIBÉRATION : 2023-049  
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : BILAN DE CLÔTURE DE L'OPERATION « ALLENDE » – QUITUS

**RAPPORTEUR : Jérôme SULIM**

Après délibération sur le programme de l'opération lors du Conseil Municipal du 23 juin 2009, la Ville de Saint-Herblain a concédé l'opération de concession d'aménagement du lotissement ALLENDE à la société d'économie mixte locale Loire Océan Développement.

Pour rappel, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain de Bellevue, la ville a engagé la mutation de l'emprise foncière d'une superficie totale de 3,6 hectares située le long du boulevard Allende à l'Est du complexe sportif du vigneau en vue d'y réaliser une opération d'habitat.

Le programme d'aménagement et de construction de l'opération Allende porte sur la réalisation :

- de 444 logements ;
- de logements adaptés 3<sup>ème</sup> âge et d'une crèche multi-accueil de 40 berceaux ;
- de commerces et/ou services de proximité ;
- d'ouvrages d'infrastructure.

Il est par ailleurs rappelé que le traité de concession notifié en août 2009, d'une durée initiale de 6 années à compter de sa date de prise d'effet, a été modifié par 4 avenants :

L'avenant 1 du 1<sup>er</sup> août 2014 et l'avenant 2 du 7 novembre 2014 ont respectivement prorogé la durée de la concession de 3 années portant son terme au 1<sup>er</sup> septembre 2018, et actualisé le cadencement de la rémunération du concessionnaire lié à la prorogation.

L'avenant n°3 du 8 janvier 2018 a prorogé de 2 années et 4 mois la durée de la concession d'aménagement et augmenté la rémunération forfaitaire de 17 000 euros.

Enfin, l'avenant 4 du 15 janvier 2021 a prorogé de 1 année et 6 mois la durée de la concession portant son terme au 30 juin 2022 et augmenté de 15 000 euros la rémunération de l'aménageur.

Depuis le 30 juin 2022, date d'échéance du traité de concession, et au regard de la réception des aménagements et de la rétrocession des ouvrages pour leur gestion future, la mission d'aménagement sur le lotissement Allende par la société LOD est considérée comme réalisée.

Le bilan financier transmis à la Ville par l'aménageur comprend une attestation de son commissaire aux comptes relative à l'exactitude du bilan de clôture de la concession d'aménagement au 13 janvier 2023. Elle certifie sa cohérence avec ceux de la société et fait état des montants hors taxes suivants :

- en recettes : 7 425 079,20 euros ;
- en dépenses : 7 249 557,65 euros.

Le solde d'exploitation présente donc un excédent de 175 521,55 euros hors taxes.

Conformément à l'article 35 du traité de concession, la société LOD est débiteur vis-à-vis de la Ville de Saint-Herblain du solde positif d'exploitation.

Ainsi, arrivée à échéance depuis le 30 juin 2022, et au vu des éléments présentés ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le bilan de clôture de la concession d'aménagement opération Allende ;
- de donner quitus à la société LOD de sa gestion ;
- de recouvrer le solde du résultat bénéficiaire final de 175 521,55 euros hors taxes et d'imputer cette recette au budget principal de la Ville en section de fonctionnement, ligne 75 888.518 51002 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :**

**40 voix POUR**

**3 ABSTENTIONS**

Saint-Herblain le : 03/04/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Virginie GRENIER

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 06 avril 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 06 avril 2023